des Princes &c. Juillet 1731.

Decret d'éxécution contre ce Cardinal, par lequel il est suspendu de tous ses honneurs & revenus Ecclésiastiques : on arrêta aussi le même jour son premier Cocher, sur ce qu'on avoit trouvé dans la Maison toute l'Argenterie de Son Em. & 150000. écus en billets, dont ce dernier devoit se servir, felon les ordres qu'il en avoit reçus; & Mr. Sardini fut conduit ce soit là sous bonne escotte dans le Château St. Ange, pour s'être trouvé impliqué dans l'affaire du Cardinal Fini, qui avoit déja subi pour lors deux longs interrogatoires dans le Noviciat des Jesuites, par les Cardinaux Laurens Altieri, Barberini & Davia; & dans le troisséme interrogatoire Son Emin, imputa la conduite du feu Pape Benoît XIII. au conseil de quelques Cardinaux & Prélats défunts, ce qui embarasse beaucoup Clement XII., ne sçachant quelle résolution prendre, pour ne pas ternir la mémoire de ces illustres défunts.

II. On parla encore fort amplement des procés des deux Prélats dont on vient de faire mention, dans un Consistoire secret tenu le 30. au Quirinal, au sujet de la préconisation de quelques Evêques ; l'aprés midi le Cardinal Secretaire d'Etat dépêcha un Exprés là dessus à la Cour de Vienne, & le lendemain il se tint dans son Palais une Congrégation composée des Cardinaux Imperiali, Pico, Corradini, Origho, Portia, Gotti & Cotlini, qui roula sur les instructions qu'on devoir envoyer à Mr. Simonetti Nonce à Naples, sur l'affaire du Cardinal Coscia: on y examina aussi un grand Mémoire, contenant le détail d'un démêlé forvenu entre ce Nonce & les Ministres du Conseil Collateral : ces derniers se plaignent de ce que Mr. Simonetti a violé la Jurisdiction séculiere, en faisant demander à tous les Bureaux des Postes, depuis la fron-